



Invesco Funds

Prospectus – Annexe A 31 mars 2011

Catégories d'Actions
Tableau descriptif des Compartiments
Actions émises
Frais de gestion

Ce document est une annexe du Prospectus d'Invesco Funds du 31 mars 2011 et doit être consulté avec ce Prospectus, ainsi qu'avec ses Annexes B et C. Si vous ne possédez pas d'exemplaire du Prospectus d'Invesco Funds, veuillez contacter votre bureau local Invesco pour que nous vous fassions parvenir le Prospectus dans les meilleurs délais.

Catégories d'Actions :

Description générale

Au sein de chaque Compartiment, des Actions peuvent être proposées de différentes catégories qui se distinguent par des caractéristiques spécifiques, y compris, par exemple, des frais et commissions spécifiques tels que décrits plus en détails ci-dessous. **Les investisseurs sont informés que toutes les catégories d'Actions ne sont pas destinées à tous les investisseurs et ils doivent s'assurer que la catégorie d'Actions sélectionnée est celle qui leur convient le mieux.**

Les frais de gestion, les frais de distribution, les frais de garde et les commissions aux intermédiaires sont exprimés en pourcentage par an de la valeur liquidative moyenne de la catégorie d'Actions concernée et sont payés mensuellement sur les actifs du Compartiment.

Frais de gestion

Veillez vous reporter au « Tableau descriptif des Compartiments » ci-dessous pour davantage d'informations.

Frais de distribution

Uniquement applicables aux Actions de catégorie « B » et « R ». Vous trouverez de plus amples informations à la description des catégories d'Actions ci-dessous.

Frais de garde

Le Dépositaire recevra une commission calculée mensuellement à un taux maximum de 0,0075 % par an de la valeur liquidative de chaque Compartiment le dernier Jour ouvrable de chaque mois civil (ou à tout autre taux plus élevé dont le Dépositaire et la SICAV pourront à tout moment convenir), majoré de la TVA (le cas échéant) ; cette commission sera versée mensuellement. Le Dépositaire imputera par ailleurs à chaque Compartiment des frais de garde et de services calculés à des taux différents selon le pays de conservation des avoirs d'un Compartiment ; ces taux se situent actuellement dans une fourchette de 0,001 % à 0,45 % de la valeur liquidative des avoirs investis dans un pays, plus la TVA (le cas échéant). Le Dépositaire facturera également des frais à des taux commerciaux normaux sur les opérations d'investissement, comme convenu ponctuellement avec la SICAV. Les frais versés au sous-dépositaire sont prélevés sur les frais de garde et de services. Les montants effectivement facturés seront communiqués dans les Rapports.

Commissions aux intermédiaires

Plafonnées à 0,40 %. Les montants effectivement facturés seront communiqués dans les Rapports. Veillez vous reporter au « Tableau descriptif des Compartiments » ci-dessous pour davantage d'informations.

Frais initiaux et d'échange

Aucuns frais initiaux ne sont dus sur les Actions émises au sein des Compartiments monétaires. Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la description des catégories d'Actions et à la rubrique « Frais facturés aux investisseurs » ci-dessous.

Actions « I »

Tel que détaillé plus précisément ci-dessous, les Actions de catégorie « I » et « I (GBP Hgd) » sont disponibles pour

certaines catégories d'investisseurs et ont une structure de frais spécifique.

Actions « A »

Les Actions de catégorie « A » sont proposées à tous les investisseurs. Elles sont libellées dans la devise de référence des Compartiments respectifs, sauf si le tableau « Catégories d'Actions disponibles » donne des précisions différentes.

Montant minimum de souscription initiale

1 500 USD (ou l'équivalent dans une des devises énumérées dans le Document d'instructions standard).

Participation minimale

Aucune Participation minimale

Frais initiaux

Plafonnés à 5,25 % de la valeur liquidative des Actions.

Actions « A (USD Hgd) »

En plus des Actions « A » libellées dans la devise de référence du Compartiment concerné, pour certains Compartiments, la SICAV a émis des Actions « A » libellées en USD. La SICAV prévoit de couvrir l'exposition de ces catégories d'Actions face à la devise de référence du Compartiment. Pour les besoins de négociation, les Actions sont appelées Actions « A (USD Hgd) ». Vous trouverez de plus amples informations sur cette catégorie d'Actions ci-dessous à la rubrique intitulée « Catégories d'Actions couvertes ».

Les Actions « A (USD Hgd) » sont des Actions de capitalisation (c.-à-d. qu'aucune distribution n'est réalisée au titre de ces Actions) et tout revenu attribuable à ces catégories d'Actions sera intégré dans la valeur liquidative par Action.

Montant minimum de souscription initiale

1 500 USD (ou l'équivalent dans une des devises énumérées dans le Document d'instructions standard).

Participation minimale

Aucune Participation minimale

Frais initiaux

Plafonnés à 5,25 % de la valeur liquidative des Actions.

Actions « A (EUR Hgd) »

En plus des Actions « A » libellées dans la devise de référence du Compartiment concerné, pour certains Compartiments, la SICAV a émis des Actions « A » libellées en EUR. La SICAV prévoit de couvrir l'exposition de ces catégories d'Actions face à la devise de référence du Compartiment. Pour les besoins de négociation, les Actions sont appelées Actions « A (EUR Hgd) ». Vous trouverez de plus amples informations sur cette catégorie d'Actions ci-dessous à la rubrique intitulée « Catégories d'Actions couvertes ».

Les Actions « A (EUR Hgd) » peuvent être émises sous la forme (i) d'Actions de capitalisation (c.-à-d. qu'aucune distribution n'est réalisée au titre de ces Actions) et tout revenu attribuable à ces catégories d'Actions sera intégré dans la valeur liquidative par Action et/ou (ii) d'Actions de distribution pour lesquelles les distributions sont faites à la

fréquence définie au tableau « Catégories d'Actions disponibles » ci-dessous.

Montant minimum de souscription initiale
1 500 EUR (ou l'équivalent dans une des devises énumérées dans le Document d'instructions standard).

Participation minimale
Aucune Participation minimale

Frais initiaux
Plafonnés à 5,25 % de la valeur liquidative des Actions.

Actions « B » et « B1 »

Les Actions « B » et « B1 » sont proposées aux clients des distributeurs ou intermédiaires spécifiquement désignés aux fins de distribuer les Actions de catégorie « B » et « B1 » et uniquement en ce qui concerne les Compartiments pour lesquels des mécanismes de distribution ont été mis en place. Les Actions « B » et « B1 » seront libellées dans la devise de référence des Compartiments respectifs.

Aucun frais initial ne devra être payé par un investisseur lors de l'acquisition d'Actions « B » et « B1 » d'un quelconque Compartiment. En revanche, lorsque ces Actions sont rachetées dans les quatre ans suivant leur date d'achat, le produit du rachat desdites Actions sera soumis à des frais de rachat conditionnels aux taux précisés dans le tableau ci-dessous :

Rachat durant (X années depuis l'achat)	Taux applicable des frais de rachat conditionnels
1 ^{ère} année	4 %
2 ^e année	3 %
3 ^e année	2 %
4 ^e année	1 %
Après la fin de la 4 ^e année	Néant

Les frais de rachat conditionnels seront égaux au montant le moins élevé entre (i) la valeur de marché courante (en fonction de la règle de la valeur liquidative par Action en vigueur à la date de rachat) et (ii) le coût d'acquisition des Actions « B » et « B1 » rachetées. En conséquence, une augmentation quelconque de la valeur de marché au-delà du coût d'acquisition initial ne donnera pas lieu à l'application de frais de rachat conditionnels.

Pour déterminer si des frais de rachat conditionnels sont applicables au produit d'un rachat, le calcul s'effectuera selon les modalités qui aboutissent au taux facturé le plus faible possible. En conséquence, on considérera que le premier rachat d'Actions « B » et « B1 », respectivement, sera réputé porter sur les éventuelles Actions « B » et « B1 » détenues depuis quatre ans au moins, puis sur les Actions « B » et « B1 » détenues pendant la plus longue période durant les quatre ans.

Le produit des frais de rachat conditionnels est conservé par le Distributeur mondial et/ou par un tiers, et sert pour tout ou partie à défrayer des dépenses encourues pour fournir aux Compartiments des services liés au distributeur en vue de la vente, de la promotion et de la commercialisation des Actions « B » et « B1 » des Compartiments (y compris les paiements destinés aux opérateurs pour leurs services liés à la distribution des Actions « B » et « B1 »), ainsi que pour la prestation de services aux Actionnaires par des vendeurs et des commerciaux faisant partie du personnel du Distributeur mondial.

Les Actions « B » feront l'objet de frais de distribution annuels à concurrence de 1,00 %, calculés quotidiennement pour le Compartiment correspondant selon les modalités précisées dans la présente Annexe en fonction des valeurs

liquidatives des Actions de ce Compartiment chaque Jour ouvrable. Ces frais seront prélevés mensuellement sur les actifs du Compartiment correspondant et versés au Distributeur mondial et/ou un tiers qui peut payer tout ou partie des frais de distribution aux institutions participant à la distribution des Actions « B ».

Les frais de rachat conditionnels combinés aux frais de distribution (dans le cas des Actions « B ») sont destinés à financer la distribution des Actions « B » et « B1 » aux investisseurs dans certains Compartiments par l'intermédiaire du Distributeur mondial et des opérateurs agréés sans application de frais initiaux d'achat au moment de l'acquisition.

Montant minimum de souscription initiale
1 500 USD (ou l'équivalent dans une des devises énumérées dans le Document d'instructions standard).

Participation minimale
Aucune Participation minimale

Actions « C »

Les Actions de catégorie « C » sont proposées à tous les investisseurs. Elles sont passibles de frais annuels de gestion inférieurs à ceux des Actions de catégorie « A ». Elles sont libellées dans la devise de référence des Compartiments respectifs, sauf indication contraire dans le tableau « Catégories d'Actions disponibles ».

Montant minimum de souscription initiale
250 000 USD (ou l'équivalent dans une des devises énumérées dans le Document d'instructions standard).

Participation minimale
50 000 USD

Frais initiaux
Plafonnés à 5,25 % de la valeur liquidative des Actions.

Actions « C (USD Hgd) »

En plus des Actions « C » libellées dans la devise de référence du Compartiment concerné, pour certains Compartiments, la SICAV a émis des Actions « C » libellées en USD. La SICAV prévoit de couvrir l'exposition de ces catégories d'Actions face à la devise de référence du Compartiment. Pour les besoins de négociation, les Actions sont appelées Actions « C (USD Hgd) ». Vous trouverez de plus amples informations sur cette catégorie d'Actions ci-dessous à la rubrique intitulée « Catégories d'Actions couvertes ».

Les Actions « C (USD Hgd) » sont des Actions de capitalisation (c.-à-d. qu'aucune distribution n'est réalisée au titre de ces Actions) et tout revenu attribuable à ces catégories d'Actions sera intégré dans la valeur liquidative par Action.

Montant minimum de souscription initiale
250 000 USD (ou l'équivalent dans une des devises énumérées dans le Document d'instructions standard).

Participation minimale
50 000 USD

Frais initiaux
Plafonnés à 5,25 % de la valeur liquidative des Actions

Actions « C (EUR Hgd) »

En plus des Actions « C » libellées dans la devise de référence du Compartiment concerné, pour certains Compartiments, la SICAV a émis des Actions « C » libellées en EUR. La SICAV prévoit de couvrir l'exposition de ces catégories d'Actions face à la devise de référence du Compartiment. Pour les besoins de négociation, les Actions sont appelées Actions « C (EUR Hgd) ». Vous trouverez de plus amples informations sur cette catégorie d'Actions ci-dessous à la rubrique intitulée « Catégories d'Actions couvertes ».

Les Actions « C (EUR Hgd) » sont des Actions de capitalisation (c.-à-d. qu'aucune distribution n'est réalisée au titre de ces Actions) et tout revenu attribuable à ces catégories d'Actions sera intégré dans la valeur liquidative par Action.

Montant minimum de souscription initiale
250 000 EUR (ou l'équivalent dans une des devises énumérées dans le Document d'instructions standard).

Participation minimale
50 000 EUR

Frais initiaux
Plafonnés à 5,25 % de la valeur liquidative des Actions.

Actions « C (GBP Hgd) »

En plus des Actions « C » libellées dans la devise de référence du Compartiment concerné, pour certains Compartiments, la SICAV a émis des Actions « C » libellées en GBP. La SICAV prévoit de couvrir l'exposition de ces catégories d'Actions face à la devise de référence du Compartiment. Pour les besoins de négociation, les Actions sont appelées Actions « C (GBP Hgd) ». Vous trouverez de plus amples informations sur cette catégorie d'Actions ci-dessous à la rubrique intitulée « Catégories d'Actions couvertes ».

Les Actions « C (GBP Hgd) » sont des Actions de capitalisation (c.-à-d. qu'aucune distribution n'est réalisée au titre de ces Actions) et tout revenu attribuable à ces catégories d'Actions sera intégré dans la valeur liquidative par Action.

Montant minimum de souscription initiale
250 000 GBP (ou l'équivalent dans une des devises énumérées dans le Document d'instructions standard).

Participation minimale
50 000 GBP

Frais initiaux
Plafonnés à 5,25 % de la valeur liquidative des Actions.

Actions « C (JPY Hgd) »

En plus des Actions « C » libellées dans la devise de référence du Compartiment concerné, pour certains Compartiments, la SICAV a émis des Actions « C » libellées en JPY. La SICAV prévoit de couvrir l'exposition de ces catégories d'Actions face à la devise de référence du Compartiment. Pour les besoins de négociation, les Actions sont appelées Actions « C (JPY Hgd) ». Vous trouverez de plus amples informations sur cette catégorie d'Actions ci-dessous à la rubrique intitulée « Catégories d'Actions couvertes ».

Les Actions « C (JPY Hgd) » sont des Actions de capitalisation (c.-à-d. qu'aucune distribution n'est réalisée au titre de ces Actions) et tout revenu attribuable à ces catégories d'Actions sera intégré dans la valeur liquidative par Action.

Montant minimum de souscription initiale
250 000 USD (ou l'équivalent dans une des devises énumérées dans le Document d'instructions standard).

Participation minimale
50 000 USD

Frais initiaux
Plafonnés à 5,25 % de la valeur liquidative des Actions.

Actions « E »

Les Actions de catégorie « E » peuvent être souscrites dans certaines juridictions. Elles sont libellées en EUR et sont passibles de frais annuels de gestion supérieurs, ainsi que de frais initiaux inférieurs à ceux des Actions « A ».

Montant minimum de souscription initiale
500 EUR (ou l'équivalent dans une des devises énumérées dans le Document d'instructions standard).

Participation minimale
Aucune Participation minimale

Frais initiaux
Plafonnés à 3,0928 % de la valeur liquidative des Actions.

Actions « E (EUR Hgd) »

En plus des Actions « E », la SICAV a émis, pour certains Compartiments, des Actions « E » dont elle entend couvrir l'exposition face à la devise de référence du Compartiment considéré. Pour les besoins de négociation, les Actions sont appelées Actions « E (EUR Hgd) ». Vous trouverez de plus amples informations sur cette catégorie d'Actions ci-dessous à la rubrique intitulée « Catégories d'Actions couvertes ».

Montant minimum de souscription initiale
500 EUR (ou l'équivalent dans une des devises énumérées dans le Document d'instructions standard)

Participation minimale
Aucune Participation minimale

Frais initiaux
Plafonnés à 3,0928 % de la valeur liquidative des Actions.

Actions « I »

Les Actions de catégorie « I » sont proposées aux investisseurs :

- (i) qui, au moment où la demande de souscription est reçue, sont clients d'Invesco avec une convention couvrant le barème de tarification correspondant aux placements des investisseurs dans de telles Actions, et
- (ii) qui sont des investisseurs institutionnels, tels que définis en tant que de besoin par les instructions ou les recommandations publiées par les autorités de tutelle luxembourgeoises.

Les Actions « I » seront libellées en EUR.

Frais de gestion

Pas de frais de gestion

Commissions des intermédiaires
Plafonnées à 0,20 % pour les Compartiments d'actions et à 0,10 % pour les Compartiments obligataires et les Compartiments mixtes

Frais de garde
Plafonnés à 0,20 %.

Montant minimum de souscription initiale
5 000 000 EUR (ou l'équivalent dans une des devises énumérées dans le Document d'instructions standard).

Montant minimum de souscription ultérieure
500 000 EUR

Participation minimale
5 000 000 EUR

Frais initiaux
Plafonnés à 5,25 % de la valeur liquidative des Actions.

Actions « I (GBP Hgd) »

En plus des Actions « I », la SICAV a émis, pour certains Compartiments, des Actions « I » libellées en GBP. La SICAV prévoit de couvrir l'exposition de ces catégories d'Actions face à la devise de référence du Compartiment. Pour les besoins de négociation, les Actions sont appelées Actions « I (GBP Hgd) ». Vous trouverez de plus amples informations sur cette catégorie d'Actions ci-dessous à la rubrique intitulée « Catégories d'Actions couvertes ».

Les Actions « I (GBP Hgd) » sont proposées aux investisseurs :

- (i) qui, au moment où la demande de souscription est reçue, sont clients d'Invesco en vertu d'un mandat couvrant le barème de tarification correspondant aux placements des investisseurs dans ces Actions, et
- (ii) qui sont des investisseurs institutionnels, tels que définis en tant que de besoin par les instructions ou les recommandations publiées par l'autorité de tutelle luxembourgeoise.

Frais de gestion
Pas de frais de gestion

Commissions aux intermédiaires
Plafonnées à 0,20 % pour les Compartiments d'actions et à 0,10 % pour les Compartiments obligataires et mixtes.

Frais de garde
Plafonnés à 0,20 %.

Montant minimum de souscription initiale
5 000 000 EUR (ou l'équivalent dans une des devises énumérées dans le Document d'instructions standard).

Montant minimum de souscription ultérieure
500 000 EUR (ou l'équivalent dans une des devises énumérées dans le Document d'instructions standard).

Participation minimale
5 000 000 EUR (ou l'équivalent dans une des devises énumérées dans le Document d'instructions standard).

Frais initiaux
Plafonnés à 5,25 % de la valeur liquidative des Actions.

Actions « R »

Les Actions de catégorie « R » sont proposées à tous les investisseurs. Elles sont libellées dans la monnaie de référence des Compartiments respectifs, sauf indication contraire dans le tableau « Catégories d'Actions disponibles ».

Montant minimum de souscription initiale
1 500 USD (ou l'équivalent dans une des devises énumérées dans le Document d'instructions standard).

Participation minimale
Aucune Participation minimale

Frais initiaux
Aucuns frais initiaux applicables aux Actions « R ».

Frais de distribution
Les Actions « R » feront l'objet de frais de distribution annuels, plafonnés à 0,70 %, calculés quotidiennement pour le Compartiment concerné selon les indications figurant dans le « Tableau descriptif des Compartiments » de la présente Annexe, à un taux basé sur la valeur liquidative des Actions de ce Compartiment chaque Jour ouvrable. Ces frais seront prélevés mensuellement sur les actifs du Compartiment concerné et versés au Distributeur mondial et/ou un tiers qui paiera la totalité des frais de distribution aux institutions mandatées pour la distribution des Actions « R ».

Catégories d'Actions couvertes

À son entière discrétion, la SICAV a le pouvoir d'émettre des catégories d'Actions couvertes en devises. Pour ces catégories, la SICAV peut couvrir l'exposition de change des catégories d'Actions libellées dans une devise autre que la devise de référence du Compartiment concerné afin de limiter l'effet des fluctuations du taux de change entre la devise de la catégorie d'Actions et la devise de référence. Le fait de pouvoir utiliser ce type de couverture de change en faveur d'une catégorie d'Actions particulière implique que son coût et la perte ou le gain de change résultant de l'opération couverte seront imputés à cette catégorie d'Actions uniquement. Il est porté à l'attention des investisseurs que les coûts supplémentaires associés à cette forme de couverture sont les seuls frais de l'opération relatifs aux instruments et contrats utilisés pour mettre la couverture en place. Les coûts et la perte ou le gain de change résultant de l'opération couverte seront imputés à la catégorie d'Actions concernée, après déduction de tous les autres frais et commissions qui seront calculés et déduits de la valeur non couverte de la catégorie d'Actions concernée. Par conséquent, ces coûts et la perte ou le gain de change figureront dans la valeur liquidative par Action pour les Actions de cette catégorie.

La SICAV peut mettre en place la couverture de change en utilisant les instruments dérivés autorisés, conformément à la rubrique « Restrictions relatives aux investissements » du Prospectus. La SICAV prévoit actuellement de mettre en place une couverture de change en utilisant des contrats de change à terme. La SICAV limitera la couverture à l'exposition aux devises des catégories d'Actions couvertes. Bien qu'une catégorie d'Actions couvertes ne puisse en général pas faire l'objet d'un effet de levier du fait du recours à ces techniques et instruments, il est possible que la valeur des dits instruments progresse, sans pouvoir dépasser 105 % de la valeur liquidative imputable à la catégorie d'Actions couvertes. La SICAV contrôlera la couverture au moins une fois par mois et réduira le niveau de couverture pour veiller à ce qu'elle ne dépasse pas 100 % de la valeur liquidative

imputable à la catégorie d'Actions couvertes à la fin de n'importe quel mois.

Il est porté à l'attention des investisseurs de la catégorie d'Actions concernée qu'il ne peut être garanti que l'exposition à la devise dans laquelle les Actions sont libellées soit couverte en totalité à tout moment contre la devise de référence du Compartiment concerné. Les investisseurs doivent également noter que la mise en place réussie de la stratégie peut réduire de manière significative le bénéfice, pour les Actionnaires de la catégorie d'Actions concernée, des diminutions de valeur de la devise de la catégorie des Actions par rapport à la devise de base du Compartiment concerné. Par ailleurs, il est porté à l'attention des investisseurs que s'ils demandent le paiement du produit des rachats dans une devise autre que la devise dans laquelle les Actions sont libellées, l'exposition de cette devise à la devise dans laquelle les Actions sont libellées ne sera pas couverte.

À la date du présent Prospectus, certains Compartiments proposent des catégories d'Actions couvertes. Elles sont signalées par le suffixe « Hgd » précédé par la devise couverte concernée. Ces catégories d'Actions sont disponibles comme précisé dans le tableau « Catégories d'Actions disponibles » ci-dessous. La SICAV prévoit de couvrir l'exposition de ces catégories d'Actions face à la devise de référence du Compartiment concerné.

La devise de libellé, la couverture de change, la capitalisation/distribution des revenus ainsi que le Montant minimum de souscription initiale et la Participation minimale décrits dans la présente Annexe sont les seules différences entre ces catégories d'Actions et les Actions « A », « C », « E » et « I » existantes des Compartiments offrant des catégories d'Actions couvertes. Par conséquent, toutes les autres références du Prospectus et de ses Annexes aux Actions « A », « C », « E » et « I » s'appliquent également à leurs catégories d'Actions couvertes respectives.

Considérations sur les risques

Il est porté à l'attention des investisseurs qu'en ce qui concerne les Actions libellées dans une devise différente de la devise de référence, il n'y a aucune garantie que l'exposition de la devise dans laquelle les Actions sont libellées puisse être couverte en totalité contre la devise de référence du Compartiment concerné. Les investisseurs doivent également noter que la mise en place réussie de la stratégie peut réduire de manière significative le bénéfice pour les Actionnaires de la catégorie d'Actions concernée des diminutions de valeur de la devise de la catégorie des Actions par rapport à la devise de base du Compartiment concerné. Par ailleurs, il est porté à l'attention des investisseurs que s'ils demandent le paiement du produit des rachats dans une devise autre que la devise dans laquelle les Actions sont libellées, l'exposition de cette devise à la devise dans laquelle les Actions sont libellées ne sera pas couverte.

Catégories d'Actions de distribution fixe

À son entière discrétion, la SICAV a le pouvoir d'émettre des catégories d'Actions en devises qui offrent une distribution fixe. Actuellement, certains Compartiments proposent de telles catégories d'Actions de distribution fixe telles que présentées dans le tableau « Catégories d'Actions disponibles ».

Pour ces catégories d'Actions, la SICAV prévoit de verser une distribution à rendement fixe. Le Conseiller en placement

calculera le rendement pertinent basé sur les titres en portefeuille et ce rendement servira alors à calculer le montant de distribution mensuelle. Il est porté à l'attention des investisseurs que si le rendement sera fixe, le taux de distribution peut varier d'un mois à l'autre. Le rendement sera redéfini au moins une fois par an sur la base des conditions de marché alors en vigueur. En cas de conditions de marché extrêmes, cette redéfinition peut avoir lieu plus régulièrement, à la discrétion de la SICAV.

La génération d'un revenu étant un objectif prioritaire par rapport à la croissance du capital dans le cadre des catégories d'Actions à distribution fixe, tout ou partie des frais et commissions qui sont dus par ces catégories d'Actions à distribution fixe et qui leur sont attribuables, y compris les dépenses diverses définies à la rubrique intitulée « Autres frais » du Prospectus, peuvent être imputés sur leur capital si nécessaire afin de s'assurer que le revenu est suffisant pour honorer les versements de distribution fixe. Les investisseurs sont informés qu'une telle imputation des frais et commissions au capital entraînera l'érosion de ce dernier et en limitera de ce fait la croissance future pour ces catégories d'Actions, sans compter que les rendements futurs se trouveront vraisemblablement diminués. Dans ces circonstances, les distributions faites au titre de ces catégories d'Actions pendant la durée de vie du Compartiment concerné doivent être considérées par les investisseurs comme une forme de remboursement du capital. Les frais imputés au capital pour gérer le niveau de revenus versés et/ou disponibles pour les Actionnaires des catégories d'Actions à distribution fixe seront précisés dans les rapports annuels. Dans des conditions de marché extrêmes, le rendement des catégories d'Actions à distribution fixe peut être modifié à la discrétion de la SICAV afin de s'assurer qu'aucune distribution ne soit versée sans être couverte par le revenu découlant des investissements sous-jacents.

Les Actionnaires sont également informés que le rendement et le revenu correspondants sont calculés en référence à une période de calcul annuelle. En conséquence, alors que la distribution fixe totale payable au titre d'une catégorie d'Actions de distribution fixe au cours d'un mois donné peut dépasser le revenu réel attribuable à cette catégorie d'Actions pour le mois en question, les distributions ne seront pas imputées sur le capital sur la période de calcul annuelle définie.

Dans le cas des catégories d'Actions à distribution périodique variable, les frais et charges sont imputés au revenu disponible, réduisant ainsi le rendement tout en visant une protection du capital.

Le Montant minimum de souscription initiale et la Participation minimale des catégories d'Actions à distribution fixe sont les mêmes que pour la catégorie d'Actions non couverte connexe.

Échanges :

Les échanges ne sont possibles qu'au sein de la même catégorie d'Actions d'un autre Compartiment. Cependant, les Actionnaires peuvent choisir de convertir leurs Actions de distribution « A », « E » et « R » en Actions de distribution « C » ou leurs Actions de capitalisation « A », « E » et « R » en Actions de capitalisation « C » si, à la suite de nouvelles souscriptions, leur investissement atteint ou dépasse le Montant minimum de souscription initiale pour les Actions « C ». La conversion en Actions « I » n'est autorisée à partir des Actions « C » que si les critères d'éligibilité pour les Actions « I » sont respectés.

La SICAV/le Distributeur mondial sont habilités, à leur entière discrétion, à convertir les Actions d'un Actionnaire en Actions d'une catégorie en une autre catégorie si la valeur de l'investissement de l'Actionnaire devient inférieure au Montant minimum de souscription initiale pour les Actions « C ».

Frais facturés aux investisseurs

Le Distributeur mondial peut, à sa discrétion, facturer aux investisseurs, lors de l'émission d'Actions dans un quelconque Compartiment, des frais initiaux qui, jusqu'à notification du contraire, ne dépasseront pas un pourcentage de la valeur liquidative des Actions (comme précisé dans la présente Annexe) sur lequel le Distributeur mondial prélèvera les commissions destinées aux Sous-distributeurs. Des frais initiaux peuvent ne pas s'appliquer dans le cas d'un ou plusieurs Compartiments. Le Distributeur mondial ou les Sous-distributeurs ont la possibilité de rétrocéder ou de payer tout ou partie des frais initiaux à des intermédiaires reconnus ou à toute autre personne que le Distributeur ou les Sous-distributeurs auront choisis, à leur entière discrétion.

À l'exception de certains Compartiments pour lesquels aucun frais d'échange ne s'applique, les échanges entraînent normalement la facturation de frais qui ne dépassent pas 1 % de la valeur des Actions faisant l'objet de l'échange. Dans le cas d'investisseurs ayant à l'origine investi dans un Compartiment (qui n'applique pas de frais initiaux) et souhaitant échanger leurs Actions dans un Compartiment où des frais initiaux sont facturés, l'échange sera soumis aux frais initiaux applicables au Compartiment dans lequel l'investissement initial est transféré et ces frais seront dus au Distributeur mondial.

Tableau descriptif des Compartiments



Compartiment	Date de lancement	Devise de référence	Frais de gestion Actions A et R	Frais de gestion Actions B	Frais de distribution Actions B	Frais de distribution Actions R	Frais de gestion Actions B1	Frais de gestion Actions C	Frais de gestion Actions E	Commission aux intermédiaires Actions A, E et R (maximum)	Commission aux intermédiaires Actions B, B1 et C
COMPARTIMENTS D' ACTIONS											
<i>Mondiaux :</i>											
Invesco Global Structured Equity Fund	11.12.2006	USD	1,00 %	-	-	-	-	0,60 %	1,50 %	0,40 %	0,30 %
Invesco Emerging Market Quantitative Equity Fund	21.06.2010	USD	1,25 %	-	-	-	-	0,75 %	1,75 %	0,35 %	0,30 %
Invesco Global Smaller Companies Equity Fund	30.06.2011 ³	USD	1,60 %	-	-	0,70 %	-	0,95 %	2,25 %	0,40 %	0,30 %
Invesco Global Equity Income Fund	30.06.2011 ³	USD	1,40 %	-	-	0,70 %	-	0,75 %	2,25 %	0,40 %	0,30 %
<i>Amérique :</i>											
Invesco US Structured Equity Fund	28.06.2002	USD	1,00 %	1,00 %	1,00 %	-	-	0,60 %	1,50 %	0,40 %	0,30 %
Invesco Latin American Equity Fund	11.08.2010	USD	1,50 %	-	-	-	-	1,00 %	2,25 %	0,35 % ⁴	0,30 %
Invesco US Value Equity Fund	30.06.2011 ³	USD	1,40 %	-	-	0,70 %	-	0,70 %	2,25 %	0,40 %	0,30 %
<i>Europe :</i>											
Invesco Pan European Structured Equity Fund	06.11.2000	EUR	1,30 %	1,30 %	1,00 %	0,70 %	-	0,80 %	2,25 %	0,40 %	0,30 %
Invesco Pan European Equity Fund	02.01.1991	EUR	1,50 %	1,50 %	1,00 %	0,70 %	-	1,00 %	2,00 %	0,40 %	0,30 %
Invesco Pan European Small Cap Equity Fund	02.01.1991	EUR	1,50 %	1,50 %	1,00 %	-	-	1,00 %	2,25 %	0,40 %	0,30 %
Invesco European Growth Equity Fund	30.06.2004	EUR	1,50 %	-	-	-	-	1,00 %	2,25 %	0,40 %	0,30 %
Invesco Pan European Equity Income Fund	31.10.2006	EUR	1,50 %	-	-	-	-	1,00 %	2,00 %	0,40 %	0,30 %
Invesco Emerging Europe Equity Fund	02.01.1991	USD	1,50 %	1,50 %	1,00 %	-	-	1,00 %	2,25 %	0,40 %	0,30 %
<i>Japon :</i>											
Invesco Nippon Small/Mid Cap Equity Fund	02.01.1991	JPY	1,50 %	1,50 %	1,00 %	-	-	1,00 %	2,25 %	0,40 %	0,30 %

Compartment	Date de lancement	Devise de référence	Frais de gestion Actions A et R	Frais de gestion Actions B	Frais de distribution Actions B	Frais de distribution Actions R	Frais de gestion Actions B1	Frais de gestion Actions C	Frais de gestion Actions E	Commission aux intermédiaires Actions A, E et R (maximum)	Commission aux intermédiaires Actions B, B1 et C
Invesco Nippon Select Equity Fund	02.01.1991	JPY	1,50 %	1,50 %	1,00 %			1,00 %	2,00 %	0,40 %	0,30 %
Invesco Japanese Equity Advantage Fund	30.06.2011 ³	JPY	1,40 %			0,70 %		0,75 %	2,00 %	0,40 %	0,30 %
Invesco Japanese Value Equity Fund	30.06.2011 ³	JPY	1,40 %			0,70 %		0,75 %	2,00 %	0,40 %	0,30 %
Asie :											
Invesco Asia Opportunities Equity Fund	03.03.1997	USD	1,50 %	1,50 %	1,00 %		-	1,00 %	2,25 %	0,40 %	0,30 %
Invesco Greater China Equity Fund	15.07.1992	USD	1,50 %	1,50 %	1,00 %	0,70 %	-	1,00 %	2,25 %	0,40 %	0,30 %
Invesco Asia Infrastructure Fund	31.03.2006	USD	1,50 %	-	-	0,70 %	-	1,00 %	2,25 %	0,40 %	0,30 %
Invesco India Equity Fund	11.12.2006	USD	1,50 %	-	-		-	1,00 %	2,25 %	0,40 %	0,30 %
Invesco Asia Consumer Demand Fund	25.03.2008	USD	1,50 %	-	-	0,70 %	-	1,00 %	2,25 %	0,40 %	0,30 %
COMPARTIMENTS SECTORIELS								1,00 %			
Invesco Global Leisure Fund		USD	1,50 %	1,50 %	1,00 %		-	1,00 %	2,25 %	0,40 %	0,30 %
	03.10.1994										
Invesco Energy Fund	01.02.2001	USD	1,50 %	1,50 %	1,00 %	0,70 %	-	1,00 %	2,25 %	0,40 %	0,30 %
Invesco Asia Pacific Real Estate Securities Fund	31.07.2008	USD	1,50 %	-	-		-	1,00 %	2,00 %	0,40 %	0,30 %
Invesco Global Income Real Estate Securities Fund	31.10.2008	USD	1,25 %	-	-		-	0,80 %	1,75 %	0,40 %	0,30 %
Invesco Gold & Precious Metals Fund	21.06.2010	USD	1,50 %			0,70 %		1,00 %	2,00 %	0,35 %	0,30 %
COMPARTIMENTS MONÉTAIRES											
Invesco USD Reserve Fund		USD					0,50 %	0,25 %	0,50 %	0,13 %	0,10 %
	02.01.1991		0,45 %	0,50 %	1,00 %						
Invesco Euro Reserve Fund	14.10.1999	EUR	0,35 %	0,45 %	1,00 %		-	0,15 %	0,50 %	0,13 %	0,10 %
COMPARTIMENTS OBLIGATAIRES											
Invesco Global Bond Fund ¹		USD					-	0,50 %	0,90 %	0,27 %	0,20 %
	01.07.1994		0,75 %	-	-						
Invesco European Bond Fund ¹	01.04.1996	EUR	0,75 %	0,75 %	1,00 %		-	0,50 %	0,90 %	0,27 %	0,20 %
Invesco Absolute Return Bond Fund ^{1,2}	14.10.1999	EUR	0,75 %	-	-		-	0,50 %	1,00 %	0,27 %	0,20 %
Invesco Euro Corporate Bond Fund ¹	31.03.2006	EUR	1,00 %	-	-	0,70 %	-	0,65 %	1,25 %	0,27 %	0,20 %
Invesco Euro Inflation-Linked Bond Fund ¹	06.11.2000	EUR	0,75 %			0,70 %	-	0,50 %	0,90 %	0,27 %	0,10 %
Invesco UK Investment Grade Bond Fund ¹	11.12.2006	GBP	0,625 %	-	-		-		-	0,27 %	-
Invesco Emerging Local Currencies Debt Fund ¹	14.12.2006	USD	1,50 %	-	-		-	1,00 %	2,00 %	0,27 %	0,20 %
Invesco Global Investment Grade Corporate Bond Fund ¹	01.09.2009	USD	1,00 %	-	-	0,70 %	-	0,65 %	1,25 %	0,27 %	0,20 %

Compartiment	Date de lancement	Devise de référence	Frais de gestion Actions A et R	Frais de gestion Actions B	Frais de distribution Actions B	Frais de distribution Actions R	Frais de gestion Actions B1	Frais de gestion Actions C	Frais de gestion Actions E	Commission aux intermédiaires Actions A, E et R (maximum)	Commission aux intermédiaires Actions B, B1 et C
Invesco Global Total Return (EUR) Bond Fund ^{1, 2}	15.09.2010	EUR	1,00 %			0,70 %		0,65 %	1,25 %	0,27 %	0,20 %
Invesco Emerging Market Corporate Bond Fund ¹	04.05.2011 ³	USD	1,50 %			0,70 %		1,00 %	2,00 %	0,27 %	0,20 %
Invesco Euro Short Term Bond Fund ^{1,2}	04.05.2011 ³	EUR	0,70 %			0,70 %		0,40 %	0,90 %	0,13 %	0,10 %
Invesco Euro Short Term Bond Fund ^{1,2}	21.06.2010	GBP	1,50 %					1,00 %	2,00 %	0,27 %	0,20 %
COMPARTIMENTS MIXTES											
Invesco Capital Shield 90 (EUR) Fund ²	09.05.2003	EUR	1,00 %	-	-		-	0,60 %	1,50 %	0,20 %	0,15 %
Invesco Asia Balanced Fund	31.10.2008	USD	1,25 %	-	-	0,70 % -	-	0,80 %	1,75 %	0,35 %	0,30 %
Invesco Pan European High Income Fund	31.03.2006	EUR	1,25 %				-	0,80 %	1,75 %	0,40 %	0,30 %
Invesco Global Absolute Return Fund ²	25.03.2008	EUR	1,75 %				-	1,00%	2,30%	0,40 %	0,30 %
Invesco Balanced-Risk Allocation Fund ²	01.09.2009	EUR	1,25 %	-	-	0,70 % -	-	0,75 %	1,75 %	0,35 %	0,30 %

1 Les prix d'émission et de rachat de ce Compartiment sont diffusés à quatre décimales près.

2 Ce Compartiment n'est pas agréé par la SFC et n'est donc pas autorisé pour la vente au public à Hong Kong.

3 Ce Compartiment ne sera disponible qu'à compter de cette date ou à toute date antérieure ou ultérieure que les Administrateurs pourraient fixer à leur entière discrétion.

4 À effet du 30 avril 2011, la commission maximale aux intermédiaires pour les Actions A et E passera de 0,35 % à 0,40 %.

Catégories d'Actions disponibles

	Catégorie A					Cat. A (EUR Hgd)		Cat. A (USD Hgd)	Cat. B	Cat. B1	Cat. C			Cat. C (EUR Hgd)	Cat. C (GBP Hgd)	Cat. C (JPY Hgd)	Cat. C (USD Hgd)	Cat. E		Cat. E (EUR Hgd)	Cat. I	Cat. I (GBP Hgd)	Cat. R		
	Distribution annuelle ¹	Distribution semestrielle ²	Distribution trimestrielle ³	Distribution mensuelle ⁴	Capitalisation	Capitalisation	Distribution mensuelle ⁴	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation	Distribution annuelle ¹	Distribution semestrielle ²	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation	Distribution trimestrielle ³	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation	Distribution mensuelle ⁴
COMPARTIMENTS D'ACTIONS																									
<i>Mondiaux :</i>																									
Invesco Global Structured Equity Fund	X					X					X		X					X						X ¹¹	
Invesco Emerging Market Quantitative Equity Fund					X	X						X	X	X				X			X				
Invesco Global Smaller Companies Equity Fund		X ¹⁵				X ¹⁵						X ¹⁵						X ¹⁵						X ¹ ₅	
Invesco Global Equity Income Fund		X ¹⁵				X ¹⁵						X ¹⁵						X ¹⁵						X ¹ ₅	
<i>Amérique :</i>																									
Invesco US Structured Equity Fund					X	X			X			X	X					X			X				
Invesco Latin American Equity Fund					X	X						X	X					X							
Invesco US Value Equity Fund		X ¹⁵				X ¹⁵					X ¹⁵	X ¹⁵						X ¹⁵						X ¹ ₅	
<i>Europe :</i>																									
Invesco Pan European Structured Equity Fund	X					X			X			X						X						X ¹ ₁	
Invesco Pan European Equity Fund	X ⁵					X			X		X							X			X			X ¹ ₁	
Invesco Pan European Small Cap Equity Fund	X ⁶					X			X			X						X							
Invesco European Growth Equity Fund						X						X						X			X				
Invesco Pan European Equity Income Fund		X				X						X						X							

	Catégorie A					Cat. A (EUR Hgd)		Cat. A (USD Hgd)	Cat. B	Cat. B1	Cat. C			Cat. C (EUR Hgd)	Cat. C (GBP Hgd)	Cat. C (JPY Hgd)	Cat. C (USD Hgd)	Cat. E		Cat. E (EUR Hgd)	Cat. I	Cat. I (GBP Hgd)	Cat. R			
	Distribution annuelle ¹	Distribution semestrielle ²	Distribution trimestrielle ³	Distribution mensuelle ⁴	Capitalisation	Capitalisation	Distribution mensuelle ⁴	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation	Distribution annuelle ¹	Distribution semestrielle ²	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation	Distribution trimestrielle ³	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation	Distribution mensuelle ⁴
Invesco Emerging Europe Equity Fund					X				X			X							X							
Japon :																										
Invesco Nippon Small/Mid Cap Equity Fund	X ^{6,1} ₂					X			X		X ^{6,12}		X						X				X			
Invesco Nippon Select Equity Fund						X			X				X						X				X			
Invesco Japanese Equity Advantage Fund	X ¹⁵					X ¹⁵							X ¹⁵						X ¹⁵						X ¹ ₅	
Invesco Japanese Value Equity Fund	X ^{6,1} ₅	X ¹⁵				X ¹⁵	X ¹⁵				X ^{6,15}		X ¹⁵	X ¹⁵					X ¹⁵						X ¹ ₅	
Asie :																										
Invesco Asia Opportunities Equity Fund					X				X										X							
Invesco Greater China Equity Fund					X	X			X				X	X					X						X ¹ ₁	
Invesco Asia Infrastructure Fund		X			X ^{8,1} ₃	X							X	X					X						X ¹ ₁	
Invesco India Equity Fund	X				X ^{10,12}					X									X							
Invesco Asia Consumer Demand Fund		X			X ^{8,1} ₃	X							X	X					X						X ¹ ₁	
COMPARTIMENTS SECTORIELS																										
Invesco Global Leisure Fund					X				X				X						X							
Invesco Energy Fund	X				X ^{8,1} ₃	X			X				X	X					X						X ¹ ₁	
Invesco Asia Pacific Real Estate Securities Fund	X				X								X						X							
Invesco Global Income			X		X							X							X							

	Catégorie A					Cat. A (EUR Hgd)		Cat. A (USD Hgd)	Cat. B	Cat. B1	Cat. C			Cat. C (EUR Hgd)	Cat. C (GBP Hgd)	Cat. C (JPY Hgd)	Cat. C (USD Hgd)	Cat. E		Cat. E (EUR Hgd)	Cat. I	Cat. I (GBP Hgd)	Cat. R	
	Distribution annuelle ¹	Distribution semestrielle ²	Distribution trimestrielle ³	Distribution mensuelle ⁴	Capitalisation	Capitalisation	Distribution mensuelle ⁴	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation	Distribution annuelle ¹	Distribution semestrielle ²	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation	Distribution trimestrielle ³	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation	Distribution mensuelle ⁴
Real Estate Securities Fund																								
Invesco Gold & Precious Metals Fund					X ^{8,1} ₃	X						X	X					X						X ¹ ₁
COMPARTIMENTS MONÉTAIRES																								
Invesco USD Reserve Fund					X			X	X			X						X						
Invesco Euro Reserve Fund	X				X			X				X						X						
COMPARTIMENTS OBLIGATAIRES																								
Invesco Global Bond Fund		X			X							X						X						
Invesco European Bond Fund		X			X			X				X						X						
Invesco Absolute Return Bond Fund [#]					X							X		X				X			X			
Invesco Euro Corporate Bond Fund				X	X							X						X						X ¹ ₁ X ¹¹
Invesco Euro Inflation-Linked Bond Fund					X							X						X			X			X ¹ ₁
Invesco UK Investment Grade Bond Fund			X																					
Invesco Emerging Local Currencies Debt Fund				X ^{7,8,} ₁₃	X	X	X					X	X					X						X ^{7,1} ₁
Invesco Global Investment Grade Corporate Bond Fund	X			X ^{8,13}	X					X		X	X	X				X						
Invesco Global Unconstrained Bond Fund [#]					X	X						X	X							X				
Invesco Global Total Return (EUR) Bond Fund [#]					X							X						X	X					X ¹¹
Invesco Emerging Market Corporate Bond Fund				X ^{7,1} ₇	X ¹⁴	X ¹⁴						X ¹⁴	X ¹⁴					X ¹⁴						X ^{7,1} ₇

	Catégorie A					Cat. A (EUR Hgd)		Cat. A (USD Hgd)	Cat. B	Cat. B1	Cat. C			Cat. C (EUR Hgd)	Cat. C (GBP Hgd)	Cat. C (JPY Hgd)	Cat. C (USD Hgd)	Cat. E		Cat. E (EUR Hgd)	Cat. I	Cat. I (GBP Hgd)	Cat. R		
	Distribution annuelle ¹	Distribution semestrielle ²	Distribution trimestrielle ³	Distribution mensuelle ⁴	Capitalisation	Capitalisation	Distribution mensuelle ⁴	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation	Distribution annuelle ¹	Distribution semestrielle ²	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation	Distribution trimestrielle ³	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation
Invesco Euro Short Term Bond Fund [#]					X ¹⁴							X ¹⁴						X ¹⁴							X ¹⁴
COMPARTIMENTS MIXTES																									
Invesco Capital Shield 90 (EUR) Fund [#]					X							X						X			X				
Invesco Asia Balanced Fund			X ^{8,1} ₆		X	X						X	X					X							X ¹ ₁
Invesco Pan European High Income Fund			X		X							X						X							
Invesco Global Absolute Return Fund [#]					X							X			X	X		X							
Invesco Balanced-Risk Allocation Fund [#]	X				X		X					X		X		X		X							X ¹ ₁

Ce Compartiment n'est pas agréé par la SFC et n'est donc pas autorisé pour la vente au public à Hong Kong.

¹ Les dividendes seront versés le dernier Jour ouvrable de février. Les paiements seront effectués le 21 du mois suivant la date de distribution et si ce jour n'est pas un Jour ouvrable, les paiements seront effectués le Jour ouvrable suivant.

² Les dividendes seront versés le dernier Jour ouvrable de février et d'août. Les paiements seront effectués le 21 du mois suivant la date de distribution et si ce jour n'est pas un Jour ouvrable, les paiements seront effectués le Jour ouvrable suivant.

³ Les dividendes seront versés le dernier Jour ouvrable de février, mai, août et novembre. Les paiements seront effectués le 21 du mois suivant la date de distribution et si ce jour n'est pas un Jour ouvrable, les paiements seront effectués le Jour ouvrable suivant.

⁴ Les dividendes seront versés le dernier Jour ouvrable de chaque mois. Les paiements seront effectués le 21 du mois suivant la date de distribution et si ce jour n'est pas un Jour ouvrable, les paiements seront effectués le Jour ouvrable suivant.

⁵ Ces Actions sont disponibles en EUR et en USD.

⁶ Ces Actions ne sont disponibles qu'en USD.

⁷ Ces Actions libellées en USD sont définies comme catégories d'Actions à distribution mensuelle fixe.

⁸ Ces Actions sont disponibles en USD et HKD.

⁹ Ces Actions sont disponibles en JPY et en USD.

¹⁰ Ces Actions ne sont disponibles qu'en HKD.

¹¹ Ces Actions ne seront disponibles qu'à compter du 6 avril 2011 ou à toute date antérieure ou ultérieure que les Administrateurs peuvent décider à leur entière discrétion.

¹² Ces Actions ne seront disponibles qu'à compter du 30 juin 2011 ou à toute date antérieure ou ultérieure que les Administrateurs peuvent décider à leur entière discrétion.

¹³ Ces Actions, libellées en HKD, ne seront disponibles qu'à compter du 30 juin 2011 ou à toute date antérieure ou ultérieure que les Administrateurs peuvent décider à leur entière discrétion.

¹⁴ Ces Actions ne seront disponibles qu'à compter du 4 mai 2011 ou à toute date antérieure ou ultérieure que les Administrateurs peuvent décider à leur entière discrétion.

¹⁵ Ces Actions ne seront disponibles qu'à compter du 30 juin 2011 ou à toute date antérieure ou ultérieure que les Administrateurs peuvent décider à leur entière discrétion.

¹⁶ Ces actions, libellées en HKD, ne seront disponibles qu'à compter du 4 février 2011 ou à toute date antérieure ou ultérieure que les Administrateurs peuvent fixer à leur entière discrétion. Les premières distributions (le cas échéant) ne seront faites qu'à la fin d'une période de distribution entière.

¹⁷ Ces actions ne seront disponibles qu'à compter du 4 mai 2011 ou à toute date antérieure ou ultérieure que les Administrateurs peuvent fixer à leur entière discrétion. Les premières distributions (le cas échéant) ne seront faites qu'à la fin d'une période de distribution entière.

Pour chacun des Fonds énumérés,
les conditions suivantes s'appliquent :

Cours :

- Les cours des Actions peuvent être consultés sur le site Internet d'Invesco www.invesco.com (les Actionnaires de Hong Kong sont invités à consulter le site www.invesco.com.hk) et, si la réglementation locale l'exige, ils sont publiés quotidiennement dans des journaux financiers locaux à fort tirage. À Hong Long, les cours des Actions sont publiés quotidiennement dans le *Hong Kong Economic Times*, le *South China Morning Post* et le *Hong Kong Economic Journal*.

À l'heure actuelle, les cours des Actions sont également diffusés via Reuters et Bloomberg.

Date de comptabilisation annuelle :

L'exercice comptable de chaque Compartiment commencera le premier mars de chaque année et se terminera le dernier jour de février de l'année suivante.

Dates de distribution :

Si la Date de distribution ne tombe pas un Jour ouvrable, elle sera reportée au Jour ouvrable suivant.

